



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE MUSEE " EXPLORADOME " DANS LE CADRE DES CLASSES " IN SITU " 2020**

**DÉCISION N° DM-20-038  
EN DATE DU 30 JANVIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du service pédagogique du musée « Exploradome », situé au 18, avenue Henri Barbusse à Vitry sur Seine, d'organiser une visite et un atelier dans le cadre des « classes exploradome » pour 14 classes ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec le musée « Exploradome » pour l'année 2020, relative aux modalités d'accueil des groupes d'élèves vincennois dans le cadre de classes in situ, sur la base du tarif de 215 € par classe (DEUX CENT QUINZE EUROS) soit un total de 3 010 € (TROIS MILLE DIX EUROS) pour les « classes Exploradome ».

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**